

À la une

Le périple du temps de travail des itinérants

note par Julien ICARD sous Cass. soc., 23 nov. 2022

Prenant la mesure de la contrariété entre les approches européenne et française du temps de déplacement, la chambre sociale de la Cour de cassation ouvre la voie, pour les salariés itinérants, à une requalification de ce temps en temps de travail effectif et, partant, à l'application du régime afférent.



© Yuri Bizgaimer

Actualité

PPI en juridiction : six mois de l'autre côté du miroir

focus

Doctrines

La réouverture des débats dans le procès civil

étude par Younes BERNAND

Technique

L'avertissement pénal probatoire

par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL

Jurisprudence

La délimitation du régime applicable au droit de visite simple du parent non hébergeant

note par Kamilia BENTAÏB sous Cass. 1^{re} civ., 16 nov. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Myriam ROUSSILLE

Agrégée des facultés de droit, professeure à l'université du Mans, directrice de l'IEJ du Mans

• Guillaume VALDELIÈVRE

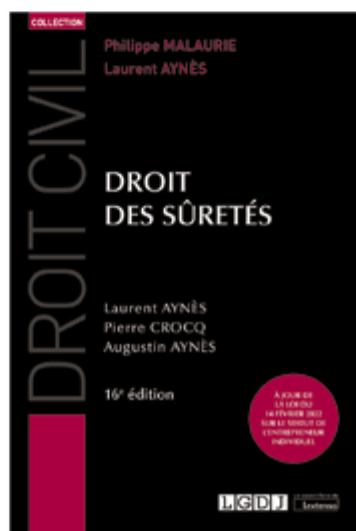
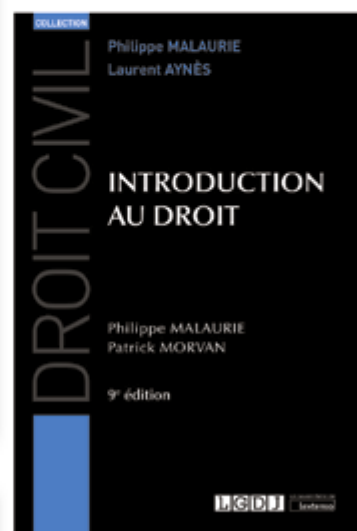
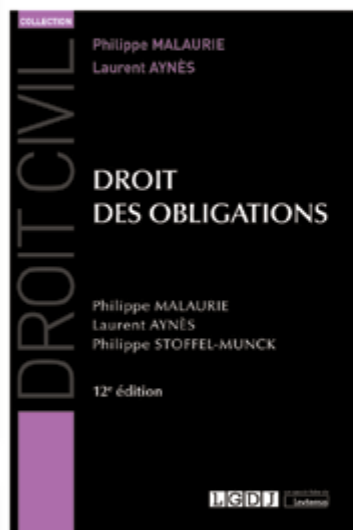
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

AVEC LA PARTICIPATION DE

Rodolphe BIGOT, Nicolas BOULLEZ, Amandine CAYOL, Julie CLAVEL-THORAVAL, Caroline HOUIN-BRESSAND, Sophie MOREIL, Juliette MOREL-MAROGER et Olivier SALATI



DROIT CIVIL



Nouvelles
éditions
2022-2023

“ Le Droit civil
par excellence ”

LGDJ un savoir-faire de
Lextenso

Librairie
Disponible
sur
lgdj.fr
www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL445h9 ■ Présentation des écritures : une charte plutôt qu'une réglementation 3
- GPL445i0 ■ Écoles d'avocat : le M2 sera bientôt exigé 4
- GPL445k5 ■ À Paris, le contrôle ordinal sur les sites internet se fera désormais a posteriori 5
- GPL445i2 ■ Le tribunal judiciaire de Marseille en manque d'effectifs et d'un site unique 6
- GPL445k9 ■ Réforme de la PJ : les trois inspections ont rendu leur rapport 7
- GPL445o8 ■ PPI en juridiction : six mois de l'autre côté du miroir 9
- GPL445n4 ■ Principe de loyauté de l'avocat et procédure non contradictoire libres propos par Thierry REVET et Stéphane LATASTE 11


Doctrine

- GPL444v1 ■ La réouverture des débats dans le procès civil étude par Younes BERNAND 14

Technique

- GPL445h1 ■ L'avertissement pénal probatoire étude par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL 18

Jurisprudence

- GPL444y4 ■ Le périple du temps de travail des itinérants note par Julien ICARD sous Cass. soc., 23 nov. 2022 20
- GPL444v7 ■ La délimitation du régime applicable au droit de visite simple du parent non hébergeant note par Kamilia BENTAÏB sous Cass. 1^{re} civ., 16 nov. 2022 24
- GPL444y6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 27
- GPL444p0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL445f1 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH par Catherine BERLAUD 35
- GPL445c3 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'environnement sous la direction de Marie-Pierre MAÎTRE avec la collaboration de Paul BRETTE, Marianne COUSTY, Brice CROTTET, Sophie EDLINGER, Laura GAZZARIN, Pauline HUCHON, Romain LEMAIRE, Isabelle MICHEL et Laura PICAVEZ <https://lext.so/GPL445c3> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL445k8 ■ Stéphanie Chabauty, bâtonnière du barreau de Seine-Saint-Denis 36

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

Sous la responsabilité scientifique de
Myriam ROUSSILLE et Guillaume VALDELIÈVRE

37